

SEANCE DU 25 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt et cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BREAL-SOUS-MONTFORT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Joseph DURAND**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2010.

Présents : M. DURAND, M^{me} DEMAY, M. ETHORE, M^{me} LAISNE, M. BERTHELOT, M^{me} VERDAN, M. VERRON, MM. HEBERLE, JEHANNIN, M^{me} LE PENNEC, MM. RENAUDIN, GOUILLET, MM^{mes} ROBIN, POIRIER, MM. TARDIF, HERCOUET, MM^{mes} JEHANNIN, LE GALL, M. GUERMOND, M^{me} LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M^{me} VANSTEENE.

Absentes excusées : M^{me} GRUEL qui a donné pouvoir à M. DURAND et M^{me} MEREL qui a donné pouvoir à M. ETHORE.

Absente : M^{me} DELALANDE.

Mme Marie-Noëlle VANSTEENE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la proposition de délibérer en fin de réunion sur les questions diverses suivantes :

- * Syndicat Départemental d'Energie 35 - désignation d'un délégué au "Collège de la Communauté de Communes de Brocéliande"
- * Assainissement collectif - secteur des Quatre Routes
- * Compte rendu semestriel des délégués communautaires
- * Publicité des séances du Conseil Municipal
- * Mise en sens unique de la rue Jeanne d'Arc

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de délibérer sur ces questions diverses.

1) Débat d'Orientation Budgétaire

Les Conseillers ayant eu une synthèse de la réforme de la taxe professionnelle dans la note de synthèse, le débat a surtout porté sur les possibilités financières de la commune dans un contexte d'intercommunalité.

1 - L'environnement communautaire

Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée le Contrat de Pays 2006-2012 signé avec le Conseil Régional le 9 novembre 2006.

Il s'oriente autour de quatre axes : Identité "Brocéliande" / Développement Durable / Nouveaux besoins locaux/ Supra communautaire.

L'année 2010 verra la validation de la clause de renégociation pour la période 2010-2012.

Le Contrat de Pays s'articule autour des six enveloppes. Parmi celles-ci, deux concernent plus particulièrement le territoire :

- **Enveloppe 2** : c'est le cœur même du dispositif de contractualisation. Elle est la résultante de la négociation entre le Pays et la Région. Elle concerne des projets structurants régionaux / locaux. Il reste entre 1 200 000 € et 1 400 000 € à affecter au territoire du Pays pour la période 2010-2012.
- **Enveloppe 3** : dans cette enveloppe, les projets ne sont pas définis à priori mais sont présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par les maîtres d'ouvrage pour des projets structurants locaux (écoles, salles de sport ...). 54 % de l'enveloppe a été consommé soit 408 000 €.

Pour le territoire communautaire, quatre projets ont été inscrits en 2006 :

- extension du Centre Aéré de Bréal-sous-Montfort (construction d'un local pédagogique),
- mise en place des structures d'accueil temporaire des entreprises de haute qualité (Plélan-le-Grand),
- création d'une plate-forme culturelle et touristique "Maison de Brocéliande",
- modernisation de la base nautique de Paimpont.

Le projet d'extension du Centre Aéré de Bréal-sous-Montfort est soldé.

La demande de solde de la subvention des ateliers-relais est en cours.

Le dossier de demande de participation de la Maison de Brocéliande a été déposé en août 2009.

Deux nouveaux projets figurent à la clause de renégociation :

- la construction d'un équipement cinématographique à Bréal-sous-Montfort (160 000 €),
- la modernisation de l'aire de repos Paimpont-Brocéliande (32 000 €).

- Le Contrat de Territoire

Lors de la session extraordinaire du 27 novembre 2009, l'Assemblée départementale a pris plusieurs mesures drastiques :

- réduction de 30 % de toutes les subventions de fonctionnement aux tiers publics (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux...) sauf plan musique (- 10 %),
- réduction de 20 % de toutes les subventions de fonctionnement aux tiers privés (associations, entreprises, particuliers...),
- moratoire sur les subventions d'équipement dans le cadre du guide des aides en 2010.

Ces réductions s'appliquent à tous dispositifs confondus, hors engagements pris dans le cadre des contrats de territoire 2006-2009.

Aucune information officielle n'a été à ce jour communiquée concernant le contrat de territoire de 2^{ème} génération qui devait démarrer en 2010.

La Dotation de Solidarité Communautaire et l'attribution de compensation attribuées en 2010 à la Commune, issues de l'ex-produit de la TP, seront absolument identiques à celles de 2009.

2 - L'environnement communal

La commune a réalisé en dépenses réelles d'équipement sur l'année 2009 : **2 935 279 €** dont 194 089 € pour les budgets annexes, le seuil de référence (moyenne des dépenses constatées au cours des années 2004 à 2007) s'établissait à 1 797 698 €. La Commune ayant respecté l'engagement conventionnel, à compter de 2010 le mécanisme de versement anticipé du FCTVA est pérennisé. Sur l'année 2010, le FCTVA sera calculé sur les dépenses de l'année 2009.

I - Budget Communal

a) Emprunt

En 2010, la charge de la dette sera de :

- Remboursement de capital : 226 586,14 €
- Remboursement des intérêts : 66 988,66 €

soit une annuité de 293 574,70 € correspondant à 63,16 € par habitant.

Pour mémoire, en 2008 l'annuité était de 291 340,85 € soit 63,65 € par habitant (la moyenne de la strate est de 124 € par habitant).

En fin d'année 2009, un emprunt de 350 000 € a été réalisé au taux fixe de 3.86 % sur 15 ans.

En 2010, la Commune retrouve le montant de l'annuité de 2008.

1^{ère} hypothèse : un taux d'endettement équivalent à une annuité de 124 € par habitant équivaut à un nouvel emprunt de 3 800 000 € sur 20 ans ou 3 100 000 € sur 15 ans.

2^{ème} hypothèse : un taux d'endettement équivalent à une annuité de 100 € par habitant équivaut à un nouvel emprunt de 2 300 000 € sur 20 ans ou 1 900 000 € sur 15 ans.

Un recours à l'emprunt de 2 000 000 € semble donc envisageable.

b) Bilan des opérations en 2009

96,7 % des investissements inscrits en 2009 sont réalisés.

Sur les 122 opérations d'investissements inscrites en 2009 :

* 112 sont totalement réalisées dont 106 soldées budgétairement,

* 6 sont en cours de réalisation en ce début d'année :

- La couverture des terrains de tennis
- Le site Internet
- La téléphonie de la Mairie
- Les acquisitions foncières
- Le panneautage des passages malvoyants rue Jeanne d'Arc
- Le panneautage des passages malvoyants rue de Bruz

* 4 seront reprogrammées :

- Les études pour l'aménagement du bourg : les démarches réalisées en 2009 n'ont pas fait l'objet de dépenses. Il sera proposé de les réinscrire en 2010.
- Les études de la parallèle de la RN24 : Le rond-point des 4 routes étant retardé, il sera proposé de les réinscrire en 2010.
- Le columbarium : en attente de besoin.
- L'impasse des sports

c) Tableau récapitulatif par commission

Commissions	RAR 2008	Budget 2009	DM	Montant réalisé 2009
Aménagement bourg		50 000,00 €		
Associations	1 500,00 €	26 100,00 €		15 114,20 €
Bâtiment	1 038 619,03 €	815 800,00 €	10 000,00 €	1 128 854,77 €
Cimetière	6 200,00 €	3 600,00 €		3 280,60 €
Culture	104 056,69 €	39 100,00 €	4 500,00 €	142 210,70 €
Ecoles	641,76 €	11 670,00 €		11 146,70 €
Environnement	9 148,30 €	60 000,00 €		57 885,24 €
Internet		10 000,00 €		
Matériels	61 367,01 €	83 260,00 €		124 875,99 €
Urbanisme	68 613,07 €	415 000,00 €		296 068,74 €
Voirie	689 080,53 €	373 000,00 €	95 565,00 €	961 753,90 €
TOTAL	1 979 226,39 €	1 887 530,00 €	110 065,00 €	2 741 190,84 €

d) Perspectives d'opérations en 2010

La volonté de la municipalité est de garder une dynamique d'investissement comme les années passées tout en limitant l'impact de la dette pour préserver la capacité d'investir des années futures.

Dans cette période de crise, il sera proposé lors du vote des taux de ne pas accroître la pression fiscale. A ce jour, les bases 2010 ne sont pas connues.

La Dotation Générale de Fonctionnement montre une baisse de 20 000 € par rapport à 2009.

Encore plus demain, dans nos choix d'investissement une des priorités sera de réduire les coûts de fonctionnement tout en privilégiant les équipements nécessaires au niveau local. La maîtrise des coûts de fonctionnement sera notre meilleur atout pour l'avenir.

e) Projets d'investissements

- Aménagement du bourg
- Maison des Associations
- Restaurant Municipal : self
- Eglise : retables
- Les jardins familiaux
- Voirie : Impasse des Sports
- Etudes de la parallèle de la RN 24
- Effacement de réseaux rue de l'Avenir
- Route de St-Thurial rond-point du Huchet

f) Economies d'énergie - Développement durable

- Maison des Associations : panneaux solaires
- Ecole Primaire : fenêtres double vitrage
- Restaurant Scolaire : fenêtres double vitrage
- Ecole Maternelle : fenêtres double vitrage
- Eclairage public

II - Budget Assainissement

Nous rappelons le choix du Conseil Municipal de rester sur la filière boue liquide avec une siccité de 6 % (94 % d'eau et 6 % de matières sèches) pour 3 raisons :

- la surface d'épandage sur le territoire est encore suffisante,
- le coût moins élevé par rapport à la filière boue chaulée,
- l'utilisation de l'ensemble des ouvrages existants.

Le choix de cette filière nécessitera de reconstruire un autre silo à boues permettant le stockage de 1 000 m³ avec une autonomie de 10 mois.

Travaux	Montant H.T.
Station d'épuration	1 230 000 €
Canalisation eaux traitées	175 000 €
Traitement tertiaire	15 000 €
Montant des travaux	1 420 000 €
Honoraires	120 000 €
Montant total de l'opération	1 540 000 €

En 1999, la Commune a réalisé un emprunt pour la réalisation de la station d'épuration de 1 200 000 F (182 938,82 €) sur 20 ans au taux variable Euribor

Cet emprunt a été renégocié le 7 novembre 2008 au taux fixe de 5,15 % pour les 45 trimestrialités restantes.

En 2007, la Commune a réalisé un emprunt de 500 000 € sur 20 ans au taux variable.

Monsieur le Maire engage le débat avec l'assemblée.

Il souligne l'inquiétude sur les financements des projets.

Monsieur Roger RIBAUT au nom des élus de Bréal Autrement regrette l'absence d'informations sur le revenu par habitant, ainsi que les potentiels fiscal et financier par habitant.

Monsieur le Maire répond que pour lui le seul critère intéressant de comparaison entre les communes est le ratio du produit de la taxe d'habitation par habitant.

Face aux interrogations de certains élus sur l'avenir des recettes de la Communauté de Communes de Brocéliande, Monsieur le Maire annonce que celle-ci semble plutôt gagnante par rapport à la réforme de la taxe professionnelle. Mais dans une période de réforme, il est difficile de garantir les financements et de faire des prévisions à moyen ou long terme.

Monsieur DUFRAIGNE s'interroge sur la nécessité de réaliser un rond-point rue de Saint-Thurial et rue du Huchet, ce secteur ne lui semble pas très dangereux.

Monsieur VERRON précise que ce rond-point va permettre de ralentir en entrée d'agglomération.

Les acquisitions foncières sont réalisées depuis des années. Nous attendons les travaux de la déviation, mais on ne peut pas attendre encore 15 ans.

Monsieur le Maire conclut en rappelant qu'avec l'hiver passé les travaux d'entretien de la voirie risquent d'être plus onéreux que les années précédentes. Dans ce cas, il faudra diminuer les crédits accordés à l'investissement voirie.

Les commissions devront donner des priorités avant le budget.

2) **Subvention aux associations pour 2010**

a) **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal,

sur proposition des commissions "Finances" et "Vie associative",

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- alloue pour 2010 les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	Montants alloués
J.A. Bréal Foot	3 610.24 €
J.A. Basket Bréal	3 963.78 €
Arts Martiaux Bréalais	1 725.64 €
Tennis Club Bréalais	1 778.28 €
"Black-Panthers" baseball	929.60 €
A.C.L. Trial Moto	3 000.00 €
Bréal Gym	1 500.00 €
Bréal-St-Thurial Hand-ball	1 078.28 €
Le Palets Bréalais	200.00 €
Kuzh Héol Bréal Taekwondo	499.94 €
Bréal Badminton	102.00 €
VTT "La Roue Filante"	150.00 €
Loisirs Couture	250.00 €
Les Amis de la Médiathèque	860.00 €
Centre de Loisirs "Les Bruyères"	60 782.00 €
Danse Attitude	2 391.76 €
Ecole de Cirque "Happy'Circus"	831.46 €
Ombres et lumière	1 450.00 €
La Parebatte	1 101.10 €
A.P.I.N.C.E.	340.00 €
ABERS	600.00 €
Bréal On Bouge (BOB)	520.00 €
Amicale du Personnel Communal	170.00 €
Les Ailes Bréalaises et Environs	170.00 €
Bréal Solidarité	988.38 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de GUICHEN et environs	110.28 €
La Croix d'Or d'Ille-et-Vilaine	312.12 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	21.80 €
Association Haïticlic	2 000.00 €
S.O.S. Amitié Région de Rennes	100.00 €
A.P.E. Ecoles Publiques (dont 332.88 € pour Arbre de Noël)	4 014.48 €
A.P.E.L. et O.G.E.C. Ecole Privée (dont 216.81 € pour Arbre de Noël)	2 723.21 €
Collège Privé Saint-Yves de Mordelles	1 853.00 €
Collège Public Morvan Lebesque de Mordelles	3 488.00 €
Lycée Technologique Privé "La Providence" de Montauban	109.00 €
Les Ajoncs d'Or de Montfort (Institut Médico Educatif)	65.40 €
A.D.A.P.E.I. Section Rennaise des Papillons Blancs	174.40 €
Chambre de Métiers d'Ille-et-Vilaine	196.20 €
Chambre de Métiers des Côtes d'Armor	21.80 €
Maison Familiale Rurale de Goven	174.40 €

Maison Familiale Rurale de Saint-Méen-le-Grand	21.80 €
CFA BTP 35 de Saint-Grégoire	130.80 €
Maison Familiale Horticole de Saint-Grégoire	21.80 €
Lycée Edmond Michelet de Fougères	21.80 €
Maison Familiale Rurale de Montauban	87.20 €
Diwan Bro Roazhon	43.60 €
Prévention Routière	126.68 €
A.D.M.R. (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Mordelles)	1 320.39 €
Syndicat Agricole (dont 1 014 € : indemnité piégeus)	1 068.10 €
Croquant'Bouille	333.00 €
Association pour la Promotion des Handicapés	15 300.00 €
Nos Chérubins de Mordelles	2 349.00 €
L'Etape de Mordelles	1 231.72 €
Divers	3 500.00 €
Association PART'AGES de Mordelles	448.00 €
TOTAL	130 360.44 €

b) Association "Loisirs et Culture" - convention de partenariat

Depuis plusieurs années, l'Association "Loisirs et Culture" domiciliée à Bréal-sous-Montfort au lieu-dit "Les Mille Fossés", organise diverses activités notamment un centre de loisirs accueillant des enfants habitant sur plusieurs communes dont Bréal-sous-Montfort.

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec cette association autorisée par délibération n° 2007/0102/7 arrive à échéance. Il donne lecture d'un projet de renouvellement de cette convention.

Après examen du projet de convention, portant notamment sur le contenu de la mission définissant les modalités de partenariat avec les collectivités,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 pour 3 ans,
- fixe le montant de la participation financière de la Commune à 48 730 € pour l'année civile 2010,
- autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application.

3) Renouvellement de la convention d'ouverture de crédit - Commune

Monsieur le Maire après avoir rappelé à l'assemblée les modalités de l'ouverture de crédit acceptées par délibération du 2 novembre 1995 auprès du Crédit Agricole pour assurer la trésorerie nécessaire dans le cadre du fonctionnement de la commune, précise les nouvelles conditions, à savoir :

- Montant : 400 000,00 €
- Taux : Euribor 3 mois moyenné majoré de 0.35 %
- Paiement des intérêts : Trimestriel
- Frais de dossier : 150 €
- Frais de commission : Néant

Il est donc proposé de reconduire cette convention à effet du 1^{er} mars 2010.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, cette proposition,
- autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

4) Transactions foncières - échange Commune/M. et Mme TOUFFET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire du terrain où est implantée la serre utilisée par les joueurs de pétanque et où seront également aménagés les jardins familiaux.

Il propose d'acquérir la parcelle contiguë pour :

- 1 - accroître les jardins familiaux,
- 2 - disposer de surface communale pour diverses utilisations (stockage de matériaux ; le terrain de stockage aux Quatre Routes devant disparaître lors de l'aménagement du rond-point),
- 3 - diverses utilisations communales à venir ...

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir les parcelles section YK n° 96 et n° 6 d'une surface de 2ha 37a 10ca appartenant à M. et M^{me} TOUFFET et classées 2AU au P.L.U.
- précise que cette acquisition sera l'objet d'un échange avec la parcelle section YK n° 108 d'une surface de 2ha 27a 87ca appartenant à la Commune et classée A au P.L.U. ; cet échange a fait l'objet d'une promesse signée entre la Commune et M. et M^{me} TOUFFET.
- précise que les actes authentiques seront reçus en l'étude des Notaires Associés de Bréal-sous-Montfort et que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir sur cette affaire.

5) Acquisitions foncières - secteur Centre Culturel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aménageur "Bati-Armor" s'est porté acquéreur d'une partie des terrains situés près du Centre Culturel en vue d'urbaniser la parcelle et de compléter le lotissement Acanthe (voirie, réseaux EP, EU, PTT, Gaz ...).

Les négociations avec les propriétaires aboutissent à l'accord suivant de laisser à la Commune l'opportunité d'acquérir une surface de 5 330 m² environ pour l'extension du Centre Culturel et l'aménagement de parkings.

Une estimation près des services des domaines a été faite et les propriétaires sont favorables à vendre à la Commune la partie restante au même prix que l'aménageur :

- 31 € le m² pour 4 766 m² (environ),
- 100 € le m² pour 564 m² (environ) bordant la rue Jeanne d'Arc.

Le terrain est classé en 1AUe1 au P.L.U., il était classé U et avait été déclassé pour permettre un aménagement d'ensemble entre la rue Jeanne d'Arc et la rue de Mordelles.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, d'acquérir :

- * au lieu-dit "Le Champ Carré" une emprise de 4 766 m² (environ) dans la parcelle AT n° 244 au prix de 31 € le m²,
- * rue Jeanne d'Arc une emprise de 564 m² (environ) dans la parcelle AT n° 243 au prix de 100 € le m² ; prix au dessus de l'avis du service des domaines pour tenir compte des dernières négociations de terrain (100 € pour la parcelle voisine et 158 € pour des parcelles bâties rue de Bruz et rue des Cyclades en prévision de démolition).

6) Droit de préemption commercial

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 10 septembre 2009, a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Commercial et a défini les zones d'application à savoir :

- * un périmètre de 500 m autour de l'église,
- * un périmètre de 200 m autour du rond-point de la Zone du Hindré,
- * la rue de Montfort entre ces deux périmètres.

Il y a lieu de revoir le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption commercial, les cessions de fonds artisanaux et de fonds de commerce) et d'annexer à la délibération la liste des commerces existants.

Le Conseil Municipal liste les locaux concernés (commerces ou locaux artisanaux) dans un projet de délibération pour avis des chambres consulaires.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une délibération.

7) Personnel communal - renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

VU le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

VU le décret n° 98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

- décide de mandater le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel,

Les risques à couvrir concernent :

- * les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,
- * les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

- s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

8) Personnel communal - création d'un poste de Technicien Supérieur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier du personnel communal a reçu un avis favorable à la dernière CAP (Commission Administrative Paritaire) pour un avancement de grade.
Considérant que les missions de cet agent relèvent du grade de Technicien Supérieur.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer un poste de Technicien Supérieur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010.

9) Achat de matériel alternatif au désherbage - demandes de subventions

Dans le cadre de la chartre de désherbage des espaces communaux des collectivités du bassin versant du Meu, Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériel alternatif au désherbage (désherbeuse mécanique). Ce matériel multifonction est conçu pour effectuer les différentes opérations nécessaires à l'entretien des surfaces stabilisées, sablées, gravillonnées (désherbage, hersage, nivelage, décaissage, roulage, dressage des bordures ...). Cette acquisition représente un coût de 15 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional de Bretagne et de la Communauté de Communes de Brocéliande en vue d'une acquisition.

10) Réorganisation territoriale

La réorganisation territoriale engagée par le gouvernement comprend outre la réforme de la fiscalité locale, la réorganisation des structures intercommunales incluant l'obligation d'une continuité territoriale.

La Commune voisine "Le Verger" bien que faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole est intégrée au Pays de Brocéliande dans son schéma de cohérence territoriale.

- Considérant l'irrégularité de continuité territoriale entre la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole et Le Verger,
- Considérant l'anomalie dans la gestion des déchets ménagers et la déchetterie située sur le territoire de Le Verger relevant de la compétence de la Communauté de Communes de Brocéliande,
- Considérant l'importance de la Commune de Bréal-sous-Montfort dans la Communauté de Communes de Brocéliande (45 % des ressources de taxe professionnelle et 33 % de la population) et le risque d'anéantir la Communauté de Communes de Brocéliande avec ses choix dans le domaine de l'économie, de la culture, du tourisme et des investissements réalisés en commun,
- Considérant l'identité de Bréal clairement affichée en ayant sur son territoire les Jardins de Brocéliande, le Centre Culturel "Brocéliande" et étant historiquement rattaché à Montfort de part son nom (Bréal-sous-Montfort) là où le Conseil Général vient de construire une agence au service du Pays de Brocéliande et de ses habitants,
- Considérant la qualité de vie intégrant un équilibre entre l'espace rural et urbain (une ville à la campagne),
- Considérant que l'organisation des transports en commun géré par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine répond à l'attente des usagers,
- Considérant que la fiscalité risque de croître sensiblement près des citoyens et des entreprises en quittant la Communauté de Communes de Brocéliande,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- décide de proposer à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le vœu suivant :

1°) le maintien de la Commune de Bréal-sous-Montfort dans la Communauté de Communes de Brocéliande.

2°) dans l'objectif de rétablir une continuité entre Mordelles et Le Verger, suggérer une modification des limites de la Commune de Bréal-sous-Montfort par un échange de territoire entre Bréal et Mordelles : parcelles de Mordelles section ZW n° 34, 35 et 43 de 12ha 16a 50ca emprisonnées entre la quatre voies (RN 24) et le Meu et desservies sur Bréal, pourraient être rattachées à Bréal en échange d'une surface identique à céder à Mordelles en limite de Talensac soit 25 m de largeur environ sur 4 km.

Après une suspension de séance demandée par les cinq élus de Bréal Autrement (M^{me} LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M^{me} VANSTEENE),

Les cinq élus de Bréal Autrement ne prennent pas part au vote estimant être insuffisamment informés sur le devenir des communautés de communes et accordant une attention particulière à une réorganisation prenant en compte les besoins de vie et déposent une contre-proposition de vœu qui est annexée à la présente délibération.

Par vote à main levée, à l'unanimité des votants, 21 voix sont "pour" le maintien dans la Communauté de Communes de Brocéliande et l'établissement d'une liaison territoriale à définir entre Mordelles et Le Verger afin d'assurer une continuité

Annexe : Proposition de vœu des élus de Bréal Autrement

Les élus du Conseil Municipal de Bréal-sous-Montfort

1° prennent acte de la volonté du gouvernement de donner à l'agglomération rennaise une vocation européenne et de regrouper les communautés de communes aux fins de les démocratiser et d'accroître leur efficacité.

2° demandent à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine et M. le Président de Rennes Agglomération (ou leurs représentants) de venir devant le Conseil Municipal, et devant les bréalais qui seront invités à s'exprimer.

Le Préfet et le Président de Rennes Agglomération diront les raisons qui tendent à inclure la Commune de Bréal dans Rennes Agglomération, les avantages que les habitants jeunes, étudiants, employés, chefs d'entreprise, retraités de tous âges et de toutes conditions en retireront, les inconvénients auxquels il faudrait remédier.

Le Préfet présentera, en outre, le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes élargie qui pourrait inclure Bréal au cas où il ne déciderait pas du rattachement de la Commune de Bréal à la Communauté d'Agglomération de Rennes.

3° émettent toute réserve sur les décisions qui seraient prises de façon autoritaire, sans débat préalable.

4° souhaitent que les nouvelles Communautés de Communes et d'agglomération coïncident avec les bassins de vie.

*Roger RIBAUT, Marie-Noëlle VANSTEENE, Jean-Yves GEFFROY,
Nelly LORY-BERCHOT et Jean-Pierre DUFRAIGNE.*

11) Syndicat Départemental d'Energie 35 - désignation d'un délégué au "Collège de la Communauté de Communes de Brocéliande"

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la clôture du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la région de Mordelles en faveur d'une structure autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le département d'Ille-et-Vilaine (Syndicat Départemental d'Energie 35).

Pour siéger au collège chargé d'élire les délégués au comité syndical, la préfecture demande au Conseil Municipal de désigner un délégué de la collectivité.

Monsieur Joseph DURAND se porte candidat.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- désigne par 21 voix (les élus de Bréal Autrement se sont abstenus : M^{me} LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M^{me} VANSTEENE) Monsieur Joseph DURAND comme délégué de la Commune pour le "Collège de la Communauté de Communes de Brocéliande" au Syndicat Départemental d'Energie 35.

12) Assainissement collectif - secteur Les Quatre Routes

Monsieur le Maire propose de lancer l'opération d'assainissement collectif dans le secteur des Quatre Routes en cohérence avec la réalisation de l'aménagement du carrefour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
après en avoir délibéré,

- autorise de finaliser l'étude technique et économique pour l'assainissement collectif dans le secteur des Quatre Routes,
- autorise M. le Maire à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour cette opération.

Les trois questions diverses suivantes sont proposées par les élus de Bréal Autrement (M^{me} LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M^{me} VANSTEENE) :

13) Compte rendu semestriel des délégués communautaires

L'article 5211-39 du CGCT préconise un compte rendu semestriel d'activité des délégués communautaires à leurs conseils municipaux ainsi que l'annexion du compte administratif au bilan annuel. Ces deux obligations ne sont pas satisfaites malgré nos demandes présentées lors des séances du 3 novembre 2009 et de celle du 10 décembre 2009 au cours de laquelle Monsieur le Maire s'était engagé à nous faire une présentation lors de la séance du mois de janvier.

Réponse de la majorité : Monsieur le Maire a fait une synthèse du dernier semestre d'activités et particulièrement une présentation du Débat d'Orientation Budgétaire et du Compte Administratif de la dernière réunion du lundi 22 février 2010 dont le compte-rendu est affiché en Mairie.

14) Publicité des séances du Conseil Municipal

Les procédures d'envoi des convocations et l'affichage sur le tableau répondent aux exigences de l'article L2121-10 du CGCT. L'annonce dans la presse locale de la date des séances constitue une avancée de cette mandature. Pour permettre à nos concitoyens d'être informés des sujets débattus nous proposons que les ordres du jour des conseils municipaux soient publiés dans la presse locale et sur le site internet. Nous demandons que le Conseil Municipal vote sur ce vœu lors de la séance du mois de mars pour que chaque conseiller en soit informé avec la prochaine convocation.

Réponse de la majorité : Monsieur le Maire a rappelé le règlement du Conseil Municipal se limitant à un affichage à la porte de la Mairie tel que le prévoit la loi.

15) Mise en sens unique de la rue Jeanne d'Arc

Réponse de la majorité : Monsieur BERTHELOT a souligné que cette question a été largement débattue dans le passé. Le problème reste essentiellement dans la circulation des engins agricoles et des poids lourds. Elle pourra être intégrée à la réflexion globale dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Ces trois derniers points de l'ordre du jour n'ont pas fait l'objet de délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt trois heures et quinze minutes. Suivent les signatures des membres présents.